



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

▶ Présents : 16

▶ Votants : 15

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 02 / 2021
Séance du 25 / 01 / 2021

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 19 janvier 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT):
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi d'ouvrier d'abattoir

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Création de poste

Pôle technique – Abattoir.

Afin de répondre à la demande croissante en matière d'abattage, il convient de renforcer l'équipe en place par le recrutement d'un ouvrier d'abattoir.

La régie abattoir est gérée en Service Public Industriel et Commercial. De ce fait, le personnel est recruté sous contrat de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail.

La présidente propose à l'assemblée délibérante d'approuver la création d'un poste d'abatteur, à temps plein, sous contrat de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail à compter

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le **08/02/2021**

ID : 029-242900793-20210125-BC022021V2-DE

du 1^{er} février 2021, de modifier le tableau des emplois permanents et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

▶ Présents : 16

▶ Votants : 15

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 03 / 2021
Séance du 25 / 01 / 2021

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 19 janvier 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT):
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Afin de faire face ponctuellement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé la création des emplois ci-dessous :

- 2 emplois non permanents d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet et dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.
- 1 emploi d'assistant administratif au grade d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet et dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

Le personnel sera recruté sous contrat de droit public, ou de droit privé s'ils sont employés par le Service Public Industriel et Commercial de l'abattoir ou du service eau-assainissement.

La présidente propose à l'assemblée délibérante de créer les emplois mentionnés et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

▶ Présents : 16

▶ Votants : 15

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 04 / 2021
Séance du 25 / 01 / 2021

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 19 janvier 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT):
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, il est proposé la création des emplois ci-dessous :

- 5 emplois non permanents d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet et dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.
- 1 emploi d'assistant administratif au grade d'adjoint administratif pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet et dont la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

La présidente propose à l'assemblée délibérante de créer les emplois mentionnés et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON